

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1874.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1875.*(Voir le N° 97, session 1873-1874, les N° 7 et 23, session 1874-1875, de la Chambre des Représentants, et le N° 3 du Sénat.)*

Présents : MM. FORTAMPS, BISCHOFFSHEIM, COGELS, le baron BETHUNE, le baron VAN CALOEN, VERGAUWEN, TERCELIN et le Marquis DE RODES, Président-Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget des Voies et Moyens rectifié, présenté à la Législature par M. le Ministre des Finances, s'élève à la somme de dépenses. 259,202,055 55

Recettes 247,752,600 »

Solde excédant de recettes fr. 8,550,554 45

Les modifications au Budget des Voies et Moyens sont résumées dans le tableau suivant :

DÉSIGNATION des DÉPENSES ET SERVICES.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES + en plus, - en moins.	Observations.
	portées au Budget primitif.	amendés.		
<i>Impôts.</i>	Francs.	Francs.	Francs.	
Redevances sur les mines . . . fr.	800,000	2,100,000	+ 1,300,000	Principal 1,680,000
Douanes	14,260,000	15,000,000	+ 740,000	25 0/0 additionnels. . . 420 000
Accises. { Eaux-de-vie indigènes . . .	14,300,000	15,275,000	+ 975,000	La part du fonds communal restant fixée à 3,440,000 francs.
{ Bières et vinaigres.	9,400,000	10,367,500	+ 967,500	La part du fonds communal est portée de 7,700,000 fr. à 8,225,000 fr.
Enregistrement	20,000,000	23,830,000	+ 3,830,000	La part du fonds communal est portée de 5,050,000 fr. à 5,582,500 fr.
Hypothèques	3,650,000	4,430,000	+ 780,000	
Successions	13,480,000	13,580,000	+ 100,000	
Droits de mutation en ligne directe. . .	2,650,000	2,700,000	+ 50,000	
Timbres	4,900,000	5,300,000	+ 400,000	
<i>Péages.</i>				
Chemin de fer.	86,000,000	81,500,000	- 4,500,000	
<i>Capitaux et revenus.</i>				
Établissements et services régis par l'État.	261,000	81,000	- 180,000	
Produits des écoles de réforme.	"	180,000	+ 180,000	
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	1,450,000	3,820,000	+ 2,370,000	
Total des augmentations fr.			11,782,500	
Id. des diminutions			4,680,000	
Reste augmentation fr.			7,102,500	

Par suite de ces modifications, le Budget des Voies et Moyens s'élèvera, en ressources ordinaires, à 243,952,600 francs, et en ressources extraordinaires provenant des ventes de biens domaniaux, à 3,820,000 francs. — Ensemble 247,752,600 francs.

Votre Commission des Finances espère que les prévisions de l'honorable Ministre des Finances seront atteintes et pourront être même dépassées s'il ne survient pas d'événements imprévus ou calamiteux : le passé justifie cette espérance ; en jetant un coup d'œil sur les évaluations des Budgets des dix dernières années, nous voyons que les recettes, pendant cette période décennale, ont été en moyenne très-supérieures aux évaluations.

Ce qui doit fortifier notre confiance dans la situation financière du pays, c'est que le Budget de 1874, voté par la Législature, comportait en dépenses ordinaires fr. 236,417,000 »
en recettes ordinaires 229,643,000 »
et paraissait laisser un excédant de dépenses de . . fr. 6,764,000 »

Les résultats des trois premiers trimestres de l'exercice courant sont de nature à démontrer que ce déficit ne se produira pas, et comme rien ne doit faire supposer que le quatrième trimestre doive être inférieur aux trois autres, il en résultera qu'au lieu d'un déficit de 6,000,000, l'exercice 1874 laissera un excédant favorable.

Le chiffre de 247,752 a été adopté par la Chambre des Représentants dans sa séance du 8 décembre.

Les augmentations sur les prévisions ont été trouvées justifiées, une seule exceptée, celle qui concerne la redevance sur les mines, qui a été réduite de 2,400,000 à 1,200,000 francs, réduction qui a été acceptée par M. le Ministre des Finances.

En résumé, Messieurs, votre Commission des Finances a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité, l'adoption du Budget des Voies et Moyens, tel qu'il a été adopté par la Chambre des Représentants dans sa séance du 8 décembre 1874.

Le Président Rapporteur,
Marquis DE RODES.